



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : REVISION TARIFS SERVICE JEUNESSE

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG
 M.PIMENTEL (Fourques) à J.L.PUJOL
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à J.M.LAVAIL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-53-16_TarifsPIJ-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

TARIFS SERVICE JEUNESSE – POINT D'INFORMATIONS JEUNESSE :

Le Président **RAPPELLE** que dans le cadre des actions menées auprès de l'enfance et de la jeunesse, sont gérés les Points d'information et les points Jeunes sur le territoire intercommunal depuis 2011.

Il **PRECISE** que les tarifs d'accès à ces structures ont été modifiés par délibération n°80/2014 et sont restés inchangés depuis.

Après étude de l'évolution des coûts de fonctionnement de ce service, notamment de transport, de repas, des taux d'encadrement et augmentations salariales des encadrants, principalement pour les des activités extérieures et des séjours.

Il est proposé d'augmenter certains tarifs, les coûts du service ne pouvant être pris en charge dans leur intégralité par les familles.

L'augmentation proposée est fixée aux alentours de 3% pour les activités en extérieur.

Il est proposé d'augmenter l'adhésion pour les jeunes hors Communauté de Communes des Aspres,

Il **PROPOSE** la grille tarifaire suivante, applicable au 5 Juillet 2016.

Tarifs en euros du Service Jeunesse applicables au 5 Juillet 2016

Activités	Encadrement panier repas		Animation repas		Animation 1/2 J sur place		Animation 1/2 J à l'extérieur		Animation journée sur place		Animation journée à l'extérieur		Séance hip - hop		Camps + séjours courts	
	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C	Hors	C C
Quotients CAF	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres	C C Aspres	Aspres
0 à 360,60 €	Gratuit		4,5	2,5	3	1	9	4	13,5	5,5	16	8	30	10	40	25
360,61 € à 690 €			5	3	3,5	1,5	10	5	15	7	18	10	35	15	50	35
691 à 891 €			5,5	3,5	4,5	2,5	11	6	16,5	8,5	20	12	45	25	60	45
Plus de 891 €			6	4	5	3	13	8	18	10	23	15	50	30	70	55
Aide CCAspres			0	2	0	2	0	5	0	5	0	8		20	0	15

Aide msa 3,40 € sur tarifs journées

	Hors	C C
Adhésion service	5 €	2

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'**unanimité** des membres présents ou représentés

APPROUVE les tarifs modifiés, et valide la grille tarifaire jointe, applicable au 5 Juillet 2016.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-53-16_TarifsPIJ-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Le Président,
René OLIVE